

fiche « carrières »

A compter du 01/04/2021

Décret n° 2021-406 du 08/04/2021

**FILIERE POLICE MUNICIPALE
CATEGORIE C**

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Décret n° 94-733 du 24 août 1994
Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006
Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016
Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016

CHEF DE POLICE MUNICIPALE (Echelonnement indiciaire spécifique)

GRADE EN VOIE D'EXTINCTION	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	SPECIAL
	Indices Bruts	386	405	425	454	473	526	566	597
	Indices Majorés	354	366	377	398	412	451	479	503
	Durée de carrière (20 ans)	2A3M	2A9M	3A3M	3A9M	4A	4A		

TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL

Conditions d'accès :

Exercer leurs fonctions de responsable d'une équipe d'au moins trois agents de police municipale et justifier d'au moins 4 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon du grade de chef de police municipale

BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE (Echelonnement indiciaire spécifique)

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	SPECIAL
Indices Bruts	382	403	425	445	469	487	501	526	566	597
Indices Majorés	352	364	377	391	410	421	432	451	479	503
Durée de carrière (19 ans 6 mois)	2A	2A	2A	2A	2A	2A6M	3A	4A		

TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL

Conditions d'accès :

Exercer leurs fonctions de responsable d'une équipe d'au moins trois agents de police municipale et justifier d'au moins 4 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon du grade de brigadier-chef principal de police municipale

TABLEAU D'AVANCEMENT

➤ Conditions :

Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de gardien-brigadier de police municipale,
et

Justifier d'au moins 4 ans de services effectifs dans le grade de gardien-brigadier de police municipale, ou dans un grade doté de la même échelle C2 de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C,
et

Avoir suivi la formation continue obligatoire (10 jours minimum par période de 5 ans) organisée par le C.N.F.P.T.

GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (Echelle C2)

(Les gardiens-brigadiers prennent l'appellation de « brigadier » après quatre années de services effectifs dans le grade)

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indices Bruts	356	359	362	364	376	387	404	430	446	461	473	486
Indices Majorés	334	335	336	338	346	354	365	380	392	404	412	420
Durée de carrière (25 ans)	1A	2A	2A	2A	2A	2A	2A	2A	3A	3A	4A	

Recrutement par concours